

Carrières, retraite et organisation
LMC/CAN/AVÉ/CCO

Affaire suivie par : Caroline ANGONIN
tél : 04 72 38 49 50
instances@cdg69.fr

A l'attention des Maires des collectivités et Présidents
des établissements publics relevant du CST du CdG69

Sainte Foy-lès-Lyon, le 4 juillet 2025

Notification de consultation du comité social territorial du 16 juin 2025

Descriptif de la saisine : Bilan annuel portant sur la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion (LDG), sur la base des décisions individuelles prises par les employeurs, pour les collectivités de moins de 50 agents.

Conformément à l'article 55 du décret 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le CST est tenu de débattre chaque année, sur la bilan annuel de la mise en œuvre des LDG.

Ce bilan annuel s'impose aux collectivités et établissements publics qui ont mis en œuvre les LDG au sein de leur structure et, conformément à l'article 20 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019, il doit être communiqué au CST.

Les membres de l'instance ont pris acte des données relatives à la mise en œuvre des LDG dans les collectivités de moins de 50 agents.

Je vous informe que le cdg69 porte à votre connaissance le bilan 2024 des LDG. Celui-ci est disponible sur le site du cdg69.

Je vous prie d'agrérer, Mesdames, Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs les Présidents, mes salutations distinguées.

La Présidente du comité social territorial

Catherine DI FOLCO